



Ville de Draguignan

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-577

OBJET : Demande de subventions pour l'acquisition d'une œuvre de Hubert Robert intitulée « Caravane dans un paysage inspiré par Tivoli » afin d'enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts de Draguignan.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération, conseiller régional de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter une subvention auprès de Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour l'acquisition d'une œuvre du peintre français Hubert Robert « Caravane dans un paysage inspiré par Tivoli » afin que le musée des Beaux-Arts puisse enrichir ses collections.

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une aide financière comme suit :


Acquisition d'une œuvre de Hubert Robert	85 000 €	Autofinancement	9 000 €	10.59 %
		FRAM	51 000 €	60.00 %
		Mécénat	25 000 €	29.41%

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le 6 NOV. 2023

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de DPVA
Conseiller Régional Sud PACA